

« Revoyure du contrat de partenariat »

Avis du CDPL - juin 2017

I. INTRODUCTION

Le contrat de partenariat Europe / Région /Pays permet d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits européens, régionaux et territoriaux.

Ce contrat est mis en œuvre à travers un Comité Unique de Programmation (CUP) qui est composé de 10 élus du territoire, de 10 représentants de la société civile et du référent territorial du Conseil Régional.

Chaque territoire a été invité en 2014 à définir au maximum 3 priorités de développement (80% minimum de la dotation) sur 5 proposées par le CRB (économie, maritimité, accessibilité, Ressources/Transition Énergétique et cadre de vie). Il pouvait aussi retenir un axe « Rééquilibrage Territorial » et un axe « Services collectifs essentiels », facultatifs.

Le contrat de partenariat du pays de Lorient a été signé le 8 juillet 2015. Il se caractérisait par le choix de 2 priorités et d'un axe «services collectifs essentiels » :

- **priorités :**

- Préparer la transition énergétique par des opérations d'aménagement structurantes privilégiant l'accessibilité du territoire et le développement de l'intermodalité, et par des opérations de rénovation du parc de logement : *Pôle d'Échange Multimodal (PEM), bus à haut de niveau de service, rénovation thermique des logements sociaux et Espace info habitat.*

- Agir pour la richesse maritime du pays de Lorient (FEAMPS)

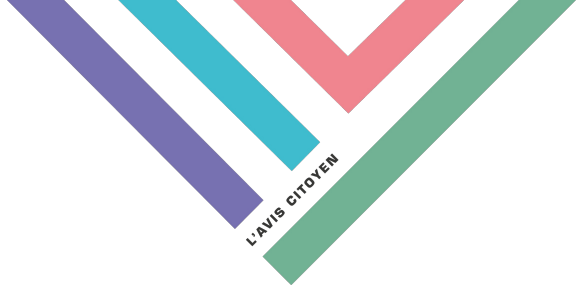
- **axe « services collectifs essentiels » :**

Salle de musiques actuelle à Lorient et École de Ste Hélène (Craddle to Craddle)

Le Conseil Régional de Bretagne a décidé de mettre en place un point de « revoyure » (point d'étape à mi-parcours). Cette révision de la politique doit permettre d'actualiser les priorités, l'axe « services collectifs essentiels » et les fiches d'action qui en découlent. Dans cette réflexion, de nouveaux enjeux et de nouvelles priorités doivent être pris en compte et notamment le développement de l'économie circulaire. Cela se traduira par une nouvelle proposition pour la période 2017-2020 qui sera transmise signée au Conseil Régional pour le 30 juin 2017.

L'enveloppe mobilisable, pour cette deuxième période du contrat de partenariat est, pour Lorient Agglomération, en cumulé de **8 894 038** euros (reliquat compris)

En plus de cette dotation, il existe une enveloppe régionale hors contrat de partenariat qui se monte à 44 millions d'Euros, pour toute la Bretagne, sur l'inter-territorialité, le renouvellement urbain et les centralités.



II. PROPOSITIONS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

La répartition du montant de ce contrat de revoiture est identique à celle du contrat de partenariat signé en 2015 :

- Lorient Agglomération :
80% pour les priorités de développement et 20 % pour les « services collectifs essentiels » avec la création d'une 3ème priorité sur l'attractivité du territoire ;
- CCBBO : 539 733 € (7% - idem période 2014-2017).

Les propositions sont les suivantes :

- pour les priorités de développement :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Transition énergétique	Agir pour la richesse maritime du Pays de Lorient	Attractivité du territoire
2.5 M€	1.3 M€	2.4 M€
- 1 M€ pour la rénovation thermique des logements sociaux - 1,5 M€ pour un second bateau électrique	- 800 K€ pour les formations maritimes (pôle de formations maritimes) - 500 K€ pour les infrastructures portuaires (achèvement du programme de mise à niveau des ports de plaisance)	- 400 K € pour Lorient La Base (pontons course au large : Ultim) - 2 M € pour le haras d'Hennebont (parcours muséal et structure couverte de spectacle)

- pour les services collectifs essentiels :

- 600 000 € pour l'équipement des musiques actuelles (studios/salle de diffusion)
- 300 000 € pour la mission locale du pays (aménagement des nouveaux locaux)
- 100 000 € maison de santé à Groix (construction/aménagement)
- 510 469 € école de Saint Hélène (construction/aménagement)

De plus Lorient Agglomération souhaite solliciter la région sur l'enveloppe hors contrat sur l'interterritorialité sur un dispositif d'accompagnement de projet générant une dynamique de coopération de Lorient Agglomération et Quimperlé communauté :

- Outil numérique randonnée en lien avec Quimperlé communauté
- Bac traversier de la Laïta avec Quimperlé communauté
- Animation du site web Bretagne sud suite au travail entre les agences de développement et les agglomérations de Bretagne sud.

Enfin, Lorient Agglomération, à travers son Président, indique que la collaboration avec le Conseil de

développement pourrait faire émerger des projets qui peuvent éventuellement être pris en charge par son budget général qui est de 393,4 millions d'euros en 2017 (368 millions d'euros en 2016) réparti de la façon suivante :

- 235,8 millions d'euros en fonctionnement ;
- 157,6 millions d'euros en investissement.

III. LA PROPOSITION DU CONSEIL DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE LORIENT

- Préambule :

Le CDPL s'est fixé comme objet social d'être « Un espace de réflexion, de proposition et de contribution aux politiques publiques mises en œuvre sur le Pays de Lorient par une participation aux processus de décision et une capacité à organiser du débat public ». Pour cela il a défini une stratégie caractérisée par la définition:

d'une bannière : « L'AVIS CITOYEN »

d'une vocation : Faciliter le dialogue entre les élus et la société civile

d'une ambition : Intégrer l'avis de la société civile dans la gouvernance locale

de valeurs organisationnelles démocratiques, de valeurs éthiques et culturelles.

Le CDPL a donc vocation à recouvrir tous les sujets, petits et grands, qui contribuent à faire avancer le Pays de Lorient et ses habitants sur la voie du développement économique, social et environnemental. Il ne doit ignorer aucun des sujets qui concernent ses habitants, et tout particulièrement les plus éloignés des grandes tendances du développement contemporain.

- La méthode :

En matière de priorités financières, Le Conseil de Développement suggère de ne pas travailler en « silos » mais plutôt de considérer l'ensemble des possibilités qui s'offrent en matière d'actions publique et/ou privée (mécénat, prêts bancaires) et, en particulier, faire se correspondre le plus possible le type de ressources et le type d'actions au regard de plusieurs critères, parmi lesquels : le temps et les modalités d'instruction, la durée de mise en œuvre des projets.

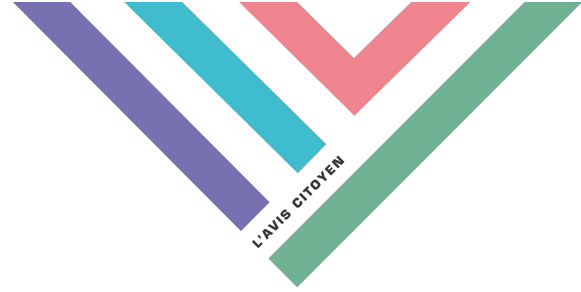
Plus les projets sont de petite taille et sont portés par des individus ou des petites associations, plus leur accompagnement doit pouvoir se faire dans l'agilité :

Cela concerne la vitesse d'instruction, la mise au point concertée, la vitesse de la remise des fonds et les modalités de contrôle.

De ce point de vue, et par exemple en matière de fonds publics, ce sont plutôt les budgets communaux, voire d'intercommunalité qui peuvent le mieux répondre aux attentes des porteurs de petits projets, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Aussi, le CDPL appréciera les propositions de Lorient-Agglomération et de la CCBBO pour la révision du contrat de partenariat à l'aune des considérations précédentes. La lourdeur d'instruction, la vitesse de remise des fonds régionaux et européens, militent pour cibler prioritairement des projets d'investissement favorisant les grands axes décidés de concert par l'Agglomération et/ou la communauté de commune, la Région et le conseil de développement.

En considérant que ce principe est acquis, le Conseil a décidé de reprendre la liste proposée par Lorient



Agglomération et la CCBBO et de s’interroger sur leur priorisation au regard des enveloppes qui sont, il faut le redire, de faible ampleur en comparaison des enjeux qui doivent être relevés.

Cet engagement du CDPL s’accompagnera d’un échange avec les communes ou les intercommunalités sur la part sensible des budgets touchant les actions citoyennes permettant de renforcer les liens d’intégration des habitants avec leur territoire. Une enquête préalable sur ce qui se fait déjà en la matière permettrait de lever des interrogations et d’éviter d’enfoncer des portes ouvertes, ce afin de cibler au mieux des projets novateurs qui ne sont pas pris pour l’instant en compte. Il conviendrait également d’analyser avec les élus les causes profondes du ressenti d’abandon dans les communes rurales « *Comme en médecine, les actions ne sont pertinentes que lorsqu’elles répondent à un diagnostic établi et à la revue critique des remèdes déjà appliqués n’ayant pas apporté d’amélioration* ».

- Les propositions :

Tout d’abord, les commentaires du conseil vis-à-vis des propositions de Lorient Agglomération sont les suivantes :

- pour les priorités de développement :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Transition énergétique	Agir pour la richesse maritime du territoire du Pays de Lorient	Attractivité du territoire
2.5 M€	1.3 M€	2.4 M€
<p>Commentaires du CDPL</p> <p>Les actions n’intègrent pas: - le développement de l’intermodalité : association marche/vélo/bus/train (rack à vélo sur les bus, parking relais,...) - et le développement des différents modes de déplacement : location vélo électrique, parking à vélos, bus gaz,...)</p> <p>cf restitution de la saisine mobilités à Lorient Agglomération</p>	<p>Commentaires du CDPL</p> <p>Le seul commentaire concerne le projet de campus des métiers de la mer. Il nous semble important dans la définition du cahier des charges et du pilotage d’intégrer les partenaires de l’opération compétences mer afin qu’ils définissent de façon collective le projet.</p>	<p>Commentaires du CDPL</p> <p>Dans cette priorité, il manque un volet ouverture à d’autres territoires</p>

- les services collectifs essentiels :

Commentaires du CDPL

La question est sur la nature des actions et donc sur la finalité des services collectifs essentiels

De plus le CDPL soutient Lorient Agglomération dans sa volonté de solliciter la région sur l'enveloppe hors contrat sur l'inter-territorialité sur un dispositif d'accompagnement de projet générant une dynamique de coopération de Lorient Agglomération et Quimperlé communauté. Le CDPL pourrait jouer un rôle fédérateur de la société civile sur le bassin Lorient-Quimperlé.

IV. LA COLLABORATION ENTRE LORIENT AGGLOMÉRATION, LA CCBBO ET LE CDPL

Le Conseil considère que :

- d'une part, l'habitat, le numérique et les mobilités dans un cadre de développement durables sont des axes à développer et/ou à conforter ;
- d'autre part, la structuration avec les élus d'une réflexion sur les modalités de soutien aux micro-initiatives locales tisseuses de liens et de confiance entre les habitants, leurs territoires et leurs élus associée au renforcement de la citoyenneté est une nécessité. Le conseil de développement peut ici trouver, pour les années qui viennent, un rôle d'innovation, d'entraînement et de coordination qui demeure à inventer, en complément de ce qui est organisé aujourd'hui dans certaines communes en matière de budgets participatifs et d'actions spécifiques sur la citoyenneté ;
- enfin, le partage de visions moyen terme (N+5) entre les différents acteurs est à organiser afin de faciliter l'élaboration d'une politique publique d'investissements.

V. REMARQUES ET QUESTIONNEMENT

- sur le bilan des projets instruits par le CUP_ :

Il nous semble intéressant de faire un point sur les projets soutenus par le CUP et sur les reliquats éventuels des projets LEADER et ITI FEDER

- sur la relation avec la CCBBO_ :

La qualité de co-construction du contrat de partenariat avec Lorient Agglomération a conduit le CDPL à proposer la même démarche à la CCBBO.

Cette échange a mis en évidence que outre l'école de Sainte hélène, deux axes semblent être privilégiés_ :

- un projet culturel
- un projet maison de santé

Enfin, le ratio de population utilisé semble être contesté.